

JUR 2026 / 01

ARRETÉ

Le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Vu l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en raison des mauvaises conditions météorologiques de ces dernières semaines, et sous peine de nuire gravement à l'état des terrains enherbés du complexe de rugby de l'Escale à Arnas ;

ARRETE

Article 1 : L'utilisation de l'ensemble des terrains enherbés du complexe de rugby de l'Escale à Arnas pour l'organisation de matchs et de compétitions est interdite du 05 au 12 janvier 2026.
Les entraînements seront possibles pendant cette période seulement sur le terrain synthétique.

Article 2 : La réouverture complète sera envisagée vendredi 12 janvier 2026 en fonction de l'évolution météorologique et de l'état des terrains enherbés.

Fait à Villefranche,
Le 05 janvier 2026

Le Président, et par délégation
Michel Jambon, conseiller délégué
aux Sports.

